



Vendredi 29 mai 2020

Covid-19 : les services de l'État restent pleinement mobilisés en faveur des personnes les plus démunies

Suite à la levée progressive des mesures de confinement depuis le 11 mai 2020, les services de l'État poursuivent et confortent les actions conduites au bénéfice des personnes sans-abri, des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et des personnes précarisées dans le champ alimentaire en lien avec le champ associatif du secteur social toujours très mobilisé et les collectivités territoriales.

Cette problématique concerne essentiellement la ville de Marseille, notamment pour ce qui concerne la mise à l'abri des personnes sans domicile fixe. Les sous-préfets d'arrondissement sont pour leur part en charge du suivi de ce dossier sur chacun de leur territoire.

Les dispositifs renforcés concernent :

1- L'hébergement

Avant la crise, soit le 17/03/2020, 359 lits étaient occupés par le service PLUS.

Au 28 mai 2020, soit 69 jours après le début du confinement, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) a capté dans le parc hôtelier **1367 lits** (1216 gérés directement par le SIAO et 151 mis à disposition de l'Unité d'Hébergement d'Urgence (UHU), **soit 1008 lits supplémentaires (une augmentation de 280 %)**.

L'objectif est double :

➤ Desserrer les établissements d'urgence

Il s'est agi essentiellement de desserrer les contraintes pesant sur l'UHU La Madrague (284 places) afin de réduire le nombre de personnes hébergées dans des dortoirs, dont la taille est incompatible avec le risque sanitaire actuel. **173 résidents ont été transférés** initialement **dans trois hôtels**, 22 ont depuis rejoint la Madrague ce qui porte le nombre de résidents à ce jour sur le site de La Madrague à 106.

En complément, la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le GROUPE SOS Solidarités se sont associés à la **Friche la Belle de Mai** pour l'hébergement de personnes sans-abri depuis le vendredi 10 avril. Fermée au public depuis le 12 mars, La Friche la Belle de Mai a exceptionnellement rouvert ses portes afin de mettre ses deux villas - habituellement dédiées à l'accueil d'artistes en résidence - à disposition du GROUPE SOS Solidarités. **30 personnes y sont hébergées et confinées**, disposant chacune de chambres individuelles, de cuisines et salles de bain entièrement équipées.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)



Pour sa part, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Forbin (283 places, dont 248 d'urgence) confine les personnes les plus fragiles et à risque 24h/24h (environ 50). L'établissement a, par ailleurs, étendu l'accueil de nuit à la journée, ce qui compense partiellement la fermeture des accueils de jour. Des moyens supplémentaires en personnel médico-social ont été accordés par l'État à l'établissement afin de renforcer le suivi et l'accompagnement du public.

➤ **Mettre à l'abri les personnes particulièrement vulnérables**

Elles sont repérées par les maraudes et notamment par l'équipe Mars de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille. **704 propositions de prise en charge hôtelière** ont ainsi été faites aux divers acteurs ayant identifié des situations. **Les recherches de places supplémentaires continuent et se diversifient.**

Ainsi, dès le 17 avril, l'État a conventionné avec l'association Habitat Alternatif Social (HAS) pour accueillir et accompagner le public à la rue, le plus en situation d'exclusion, sur **un site disposant de 50 chambres pouvant accueillir des personnes seules ou des familles, les chambres disposant de trois lits.**

Le 4 mai, un centre d'une capacité de 80 chambres (150 lits) a ouvert sur le site de l'ancienne maternité de la Belle de Mai au sein d'un village vacances.

Par ailleurs, le partenariat se poursuit avec l'Olympique de Marseille qui a mis à disposition de l'État les installations du centre de formation des jeunes de la Commanderie. Ce sont ainsi **46 places** pouvant accueillir des femmes victimes de violences et leurs enfants, gérées par l'association SOS femmes, qui ont ouvert sur ce site, s'ajoutant ainsi aux 193 places pour femmes victimes de violence déjà existantes.

Globalement, le département des Bouches-du-Rhône est, avec ceux d'Île-de-France, le département qui aura ouvert le plus grand nombre de places depuis le 17 mars, date de début du confinement.

2- Les Centres d'hébergements Spécialisés (CHS)

L'accueil des personnes sans-abri atteintes du Covid-19 ne nécessitant pas une hospitalisation se fait au sein des Centres d'hébergement Spécialisés.

Un Centre d'Hébergement Spécialisé de 76 places a ouvert à Marseille et peut accueillir les personnes, dans le strict respect des recommandations sanitaires du ministère des Solidarités et de la Santé.

3- Les campements

Les échanges avec les collectivités territoriales et les associations restent soutenus afin d'identifier les besoins des populations, notamment en termes d'accès aux denrées alimentaires, aux produits d'hygiène et d'accès à l'eau (cf point 4 infra). Le renforcement des maraudes en personnel infirmier permet de surveiller les personnes les plus fragiles et de rappeler les gestes barrières qu'il convient toujours de respecter.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)



4- L'aide alimentaire et l'accès à l'eau

4-1 – L'aide alimentaire :

Une organisation coordonnée des différents partenaires intervenant dans ce champ (État, collectivités, associations) s'est mise en place dès le début de la période de confinement, sous l'égide de la Préfète déléguée pour l'Égalité des chances.

Depuis la fin du confinement, l'organisation s'est attachée à faire durer le processus d'aide alimentaire au bénéfice des plus démunis, en s'efforçant de maintenir des mesures spécifiques pour les populations les plus précaires que sont les personnes à la rue, dans les camps, les squats ou bidonvilles, les personnes mises à l'abri dans les hôtels mais aussi les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les étudiants ou encore les majeurs protégés. Un nouveau public, jusque-là non connu des circuits des aides publiques, notamment les personnes dont les activités économiques ne reprennent pas (dont les autoentrepreneurs) doit désormais être pris en charge.

- **Près de 3600 repas sont toujours distribués à la rue et dans les hôtels.**
- **La distribution de chèques alimentaires personnalisés de l'État continue pour les personnes sans abri : 270 000 chèques de 3,50 euros ont été distribués** depuis le 5 avril, par 5 opérateurs (l'AMPIL, l'ADDAP, le Secours populaire, le Secours catholique et Médecins du Monde) visant prioritairement le public à la rue, en campements et en squats permettant de **couvrir les besoins de 3 000 personnes. Une quatrième vague d'un volume de 90 000 chèques est attendue pour la semaine prochaine.**
- **La distribution de chèques services au bénéfice des personnes les plus précaires des quartiers prioritaires se poursuit également : l'État a souhaité leur distribuer 202 500 chèques services de 3,50 euros chacun, soit 13 500 chéquiers pour une valeur de 708 750 euros. La distribution de la deuxième vague (pour un même volume) est assurée depuis ce mercredi 27 mai.**

Les Maisons départementales de la Solidarité (MDS) et les Centres communaux d'action sociale (CCAS) sont les opérateurs de cette distribution comme pour la première vague de chéquiers à Marseille. Hors Marseille, ce sont les services « Ville » des communes et des associations qui sont mobilisés.

Au total, **405 000 chèques d'une valeur faciale de 3,5 euros** auront été distribués en un mois, à l'attention des publics les plus démunis des QPV, **représentant un soutien de l'État de 1.417.000 euros.**

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)



4-3- L'accès à l'eau :

Situation conforme à celle mentionnée dans notre communiqué du 17 avril.

4- 3 La réserve civique

La plate-forme de rencontre de l'offre et de la demande de bénévoles aux bénéficiaires de structures, mise en place par l'État, "jeveuxaider.gouv.fr", a permis depuis le début de la crise à 871 bénévoles d'effectuer une mission.

Les missions les plus demandées ont porté sur la distribution des denrées et sur la prestation d'aide aux courses pour les personnes isolées puis assurer une présence téléphonique auprès des isolés.

4- 4 La distribution de masques

250 000 masques chirurgicaux ont été distribués depuis 2 semaines au profit des personnes les plus vulnérables, ou des salariés travaillant à leurs côtés :

- 100 000 masques pour assurer la protection des personnels des structures d'hébergement ;
- 150 000 aux populations vulnérables hébergées à l'hôtel, vivant à la rue, en campement ou en bidonvilles.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)